



UNION SNUI-SUD Trésor Solidaires 13

● 22, rue Borde 13285 Marseille cedex 8
3, allée d'Estienne d'Orves 13098 Aix en Provence

● Tél. 0491179757 – 0491179717 – 0491179208 - 0442023663

● E-mail : snui.bdr-marseille@dgfip.finances.gouv.fr
snui.bdr-marseille@dgfip.finances.gouv.fr
sudtresor.013@dgfip.finances.gouv.fr

● Bouches du Rhône

Marseille le 1^{er} février 2011

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 31 JANVIER 2011 ENTRE LES ORGANISATIONS SYNDICALES ET LA DIRECTION

Cette réunion fait suite à celle du 14 janvier au cours de laquelle, nous n'avions pas pu aborder l'ensemble des sujets qui font problème à la DRFiP des Bouches du Rhône.

Sans avoir la prétention d'être exhaustifs, les représentants de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires ont évoqué les points déjà soulevés dans la déclaration liminaire du 14 janvier, en y ajoutant ceux ayant trait à l'actualité immédiate.

En préambule et compte tenu de la nature de tous ces dysfonctionnements, l'Union a demandé par écrit la saisine du CTPD sous sa forme Hygiène et Sécurité. Cette demande a également été proposée aux camarades des autres organisations syndicales afin qu'ils s'y associent.

L'ensemble des questions ayant été posées par écrit, chaque directeur présent y a répondu en fonction de ses attributions : Gestion Publique, Pilotage et Ressources et Pôle Fiscal.

- GESTION PUBLIQUE

Les inquiétudes des collègues de la Recette des Finances Marseille Municipale ont été soulevées notamment en matière d'effectifs, avec le transfert de l'ex Taxe Locale d'Équipement (qui va s'appeler Taxe d'Aménagement). Ce poste a perdu au 1^{er} janvier deux emplois et les agents voyaient arriver ce surcroît de charge sans les emplois équivalents. Monsieur Lasfargue a précisé que la mission serait transférée avec les effectifs au 1^{er} janvier 2012. Les agents qui gèrent actuellement le recouvrement de cette taxe auront soit la possibilité de suivre la mission soit celle de rester sur le poste où ils sont affectés actuellement. Tout ceci sera précisé et avalisé par un CTPD courant mars 2011.

Autre point « chaud » de cette actualité, le malaise qui règne au sein de l'Équipe Mobile de Renfort de Marseille. L'ensemble des agents a adressé à M Demasy un courrier faisant état de toutes les revendications de ce service et lui demandant la possibilité de se réunir pour en débattre.

Face au refus catégorique de ce dernier, cette situation a été dénoncée par les représentants syndicaux et les deux agents de l'EMR présents. M Pons a répondu favorablement à la demande de tenue d'Heures Mensuelles d'Information « métier » par les OS afin de permettre aux neuf agents de l'EMR de Marseille de se réunir. S'en suivra une audience avec la direction au cours de laquelle tous les problèmes liés à l'exercice de leurs missions seront évoqués. Il s'est d'ores et déjà engagé à ce que les congés de ces agents ne soient plus publiés sur le site MAGELLAN...

- POLE PILOTAGE ET RESSOURCES

L'Union avait dénoncé le caractère tardif des CAPL Gestion Publique relatives aux mouvements C et B du 1^{er} avril. En effet, celles-ci prévues pour le 1^{er} mars ne laissaient pas le temps aux agents de préparer leur installation surtout lorsqu'il y a changement de résidence. Cette CAPL a été ramenée au 25 Février... C'est mieux mais cela reste néanmoins problématique !

Nous avons également évoqué le cas de la scission du CDI 4/13 dans le cadre de la création des SIP de Saint Barnabé et de la nécessaire tenue de CAPL permettant aux agents de faire leur choix. La date de cette CAPL devrait être fixée rapidement.

M Pons nous a informé de la décision unilatérale de la direction d'imposer trois ponts naturels en 2011 soit, le 3 juin (Ascension), le 15 juillet et le 31 octobre (Toussaint). Nous avons à nouveau dénoncé cette forme arbitraire de congés obligatoires !

L'extension d'AGORA à tous les agents du département se fait dans la douleur et les problèmes s'accumulent. Une fois de plus, la précipitation qui a prévalu à cette généralisation qui met tous les agents dans l'embarras, pour ne pas dire autre chose, a été dénoncé par les représentants de l'Union. Nous avons demandé à ce que les effectifs du service des ressources humaines, sur qui pèse tout le poids de cette opération (lourdeur de la mise à jour, formation des collègues issus de l'ex CP...), soient renforcés.

Cette extension a aussi pour conséquence un dysfonctionnement du système de remboursement des frais de toutes sortes. M Pons conscient de ces de faits a mis en place une Régie d'avance permettant de palier les problèmes d'interfaçage avec CHORUS et de rembourser les agents sur présentation d'états manuels... Que c'est beau le progrès !

Le maintien des trois dates mensuelles de mandatement sera conservé pour les remboursements de tous les agents susceptibles de se déplacer (EDRA, EMR, huissiers, géomètres, vérificateurs...). Ils devront néanmoins servir AGORA et adresser les justificatifs à la division RH afin d'être remboursés par voie de Régie.

M Pons a par ailleurs précisé l'obligation stricte de se conformer au décret existant en matière de remboursement de frais suite à la création de la DRFiP. Nous avons dénoncé les régressions en matière de pouvoir d'achat qu'allaient entraîner l'application de ces nouvelles « rigidités ».

La campagne de notation qui va ou a déjà démarré va se faire « à l'ancienne » à savoir par le maintien des deux systèmes (DGI et DGCP). Chacun sera noté suivant les règles de sa filière d'origine y compris au sein des SIP. Sera également conservée la spécificité Aix et Marseille pour les agents de la filière fiscale. Les quotas de majorations seront également distincts.

Les représentants de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires ont rappelé la position nationale de notre organisation qui est farouchement opposée à l'entretien dévaluation et qui prône son boycott depuis l'origine.

En matière de sécurité, et notamment de transport de fonds, il a été évoqué le cas de la TP de Peyrolles où ces transferts se font au détriment de la sécurité la plus élémentaire. La direction va envoyer sur place les chargés de sécurité, nouvellement nommés, de la DRFiP 13.

Un audit est prévu sur ce thème afin que les errements du passé (Paierie Municipale...) ne se reproduisent plus et que ces transports de fonds soient tous assurés par des professionnels (sociétés de convoyage).

- POLE FISCAL

Les représentants de l'Union ont remis à la direction la pétition intersyndicale (Union SNUI-SUD/CGT) signée par l'ensemble des agents du site d'Istres pour dénoncer le problème récurrent du manque d'effectifs du SIE et du SIP. Nous avons à nouveau évoqué la situation insupportable dans laquelle sont plongés les personnels de ce site et ce depuis des années notamment pour le SIE. La situation du recouvrement du SIP n'est pas plus enviable.

Face à cela, la réponse de M Quintin n'est pas de nature à nous pousser vers l'optimisme. Certes, il est conscient du problème mais n'a guère de solutions à proposer car ce n'est de « réorienter les missions et de déterminer des priorités ». Ce type de réponse ne laisse rien augurer de bon pour le service public puisqu'en gros, c'est l'abandon pur et simple des missions qui est proposé pour faire face aux plans massifs de suppressions d'emplois.

Cela n'améliorera pas loin s'en faut les conditions de travail des agents et faute de renforts rapides et pérennes, la situation risque encore d'empirer.

Seule une réaction massive et unitaire des personnels contraindra la direction à prendre ses responsabilités. Les représentants de l'Union seront à leurs côtés !!!

Nous avons dénoncé la situation des agents de l'antenne aixoise qui sont en proie à des difficultés organisationnelles qui les conduisent à effectuer leurs missions en dépit du bon sens (contentieux...) et surtout dans une incohérence totale (pilotage sur Marseille). En outre, ils ne sont pas rassurés quant à leur avenir et la réelle pérennité de ce service de direction.

M Quintin a affirmé qu'il n'est pas question de remettre en cause cette pérennité, que l'attribution de nouvelles missions allait dans ce sens. Si la mise en place chaotique de cette antenne a conduit à certaines aberrations, elles seront corrigées à l'avenir. Dont acte !

Les représentants de l'Union ont à nouveau fustigé le tour de passe-passe qui a vu la réduction comme peau de chagrin des surfaces de travail du PRS d'Aix.

Malgré le dernier revirement de la direction qui a restitué à ce service un bureau attenant de 25 m2 nous sommes loin de conditions de travail optimales. Les agents exigent le déplacement d'une cloison pare feu qui leur donnera plus d'aisance dans l'organisation de leur espace de travail. Ils exigent aussi le déplacement de cloisons internes ainsi que leur remplacement par d'autres, translucides, qui amélioreront l'éclairage naturel des lieux. Nous ne lâcherons pas l'affaire...

Par ailleurs, après maintes interventions de notre part, M Quintin a confirmé que le Pôle CE d'Aix resterait à l'Atrium. Les agents de ce service qui ont déjà fait les frais d'un déménagement ne sont pas des pions que l'on déplace au gré des réorganisations !

Une autre pétition a été remise au directeur, celle signée à l'appel de l'Union SNUI-SUD Trésor et de la CGT, par tous les agents du site d'Aubagne.

Ici aussi, les conditions d'installation des agents sont loin d'être optimales notamment au SIE où l'espace vital est compté. Pour les organisations syndicales, la seule solution envisageable est l'extension de construction qui outre l'amélioration des conditions de travail des agents des SIE, SIP et Pôle CE, permettrait de sortir les collègues du SPL de leurs locaux insalubres des Terres Rouges.

Bien entendu, la direction refuse délibérément cette option... Pour celle-ci, une fois les travaux terminés, les personnels y trouveront leur compte !!! C'est loin d'être notre avis et nous persisterons au delà de l'entêtement des directeurs à défendre l'agrandissement de ce site obsolète depuis des années. En ce qui concerne le SPL, la direction nous a confirmé son déménagement imminent dès qu'aura été trouvée une location adéquate. L'Union a insisté pour que des possibilités de parking soient offertes aux agents.

En outre, concernant l'accueil du SIP, nous avons dénoncé l'emplacement des caméras de surveillance qui sous couvert de garantir la sécurité des lieux sont un moyen de flicage des agents. La direction doit changer l'orientation de certaines d'entre elles de façon à assurer un minimum d'intimité aux collègues et doit rappeler à l'encadrement le côté uniquement professionnel d'utilisation de ces matériels.

Les représentants de l'Union se sont insurgés contre la volonté du responsable du SIP de Tarascon de réorganiser structurellement son service sans passer par l'avis du CTPD, seul compétent en la matière.

M Quintin nous a assuré que cette opération se faisait avec son aval et qu'il nous fournirait la lettre qu'il a adressée au chef de service. Pour lui, il ne s'agit pas de restructuration mais d'aménagement des moyens de travail.

Pour l'Union, passer de trois secteurs d'assiette à deux et mettre en place une cellule CSP avec deux contrôleurs et deux agents, représente bien une restructuration qui doit passer obligatoirement par le CTPD.

Soit la direction maintient l'organisation actuelle, confirme les trois secteurs d'assiette et pourvoit les emplois implantés, soit elle officialise la création de la cellule CSP ainsi que la réduction des secteurs de trois à deux et soumet cette modification au CTPD. S'il n'en était pas ainsi, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires saisirait la Direction Générale pour ce contournement inadmissible des règles de gestion.

Nous avons évoqué le problème de parking rencontré par les collègues vérificateurs de l'avenue des Belges à Aix pour lequel nous avons contacté en vain la direction. Nous avons dénoncé le peu de cas que cette dernière faisait de certains collègues jugés indignes de son intérêt... M Quintin a avoué qu'il n'était pas au courant de cette affaire et s'est engagé à régler celle-ci avec le service du pilotage et des ressources. A suivre...

Les représentants de l'Union ont demandé où en étaient les travaux sur Marignane ? la direction a répondu que l'appel d'offre a été publié et qu'ils attendaient les réponses. Dès que les entreprises seront désignées les travaux débiteront. Souhaitons que ce soit le plus tôt possible. Là aussi, affaire à suivre de très près.

Sur le site de Saint Barnabé, après les préconisations des ergonomes (trois possibilités d'agencement de l'accueil) un maître d'œuvre a été désigné et travaille actuellement sur ces options. Nous avons rappelé toutes les observations que nous avons faites sur ce site lors du dernier comité de suivi et notamment certains problèmes d'éclairage et de luminosité dans les nouveaux services.

Pour information, la direction a informé les organisations syndicales que la DRFiP des BdR pourrait compter sur deux ACO à plein temps. Contrairement aux affirmations de la direction, c'est bien peu pour assurer l'hygiène et la sécurité des trois mille trois cents agents du département !

Comme vous pouvez le constater, l'ampleur du chantier de la DRFiP 13 est considérable. La précipitation et la faiblesse des moyens mis en œuvre nous font craindre le pire. Dans ces conditions, les représentants de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires sont plus que jamais aux côtés des personnels de tous les services et de tous les postes. En étant présents en permanence sur le terrain, nous nous opposerons chaque fois aux projets funestes de l'administration pour que les conditions de travail de chacun soient améliorées.